



Le tribunal rabbinique de Tunis dans les années 50.

Faire résider Dieu parmi son peuple

Juger en vérité

Dans la Tora, Abraham est distingué par Dieu afin qu'il enseigne la justice et le droit à ses descendants (Gn 18). Ces vertus constituent le socle de la législation d'Israël. C'est par elles que Dieu peut résider au milieu de son peuple, comme l'enseigne ce passage talmudique.

תלמוד בבלי מסכת סנהדרין דף ז עמוד א

אמר רבי שמואל בר נחמני אמר רבי יונתן: כל דיין שדן דין אמת לאמיתו משרה שכינה בישראל, שנאמר +תהלים פ"ב+ אלהים נצב בעדת אל בקרב אלהים ישפט.

Talmud de Babylone traité Sanhédrin page 7 a

Rabbi Samuel fils de Na'hmani dit au nom de Rabbi Yo'hanan: tout juge qui rend un jugement de vérité, fait résider la présence divine en Israël, comme il est dit (Ps 82) : "Dieu se tient dans l'assemblée divine ; au milieu des juges, il juge."